Nations Unies S/PV.4655



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4655e séance

Mercredi 4 décembre 2002, à 15 h 30
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. De la Sablière
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	M. Pujalte
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation au Burundi

02-72234 (F)

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, le Vice-Président de l'Afrique du Sud, S. E. M. Jacob Zuma.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Jacob Zuma, Vice-Président de l'Afrique du Sud, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite très chaleureusement la bienvenue au Vice-Président de l'Afrique du Sud.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole au Vice-Président de l'Afrique du Sud, S. E. M. Jacob Zuma.

M. Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. C'est réellement un honneur et un privilège.

Il me paraît important et sage de faire rapport au Conseil de sécurité, conformément à l'objectif commun de sécurité, de paix et de stabilité sur le continent africain en général, et au Burundi en particulier. Les efforts consentis pour rétablir la paix au Burundi s'inscrivent dans le cadre de notre objectif global qui vise à créer un climat de paix, d'ordre, de stabilité et de développement durable sur le continent africain. Nous savons parfaitement que l'ONU partage cette vision et souscrit à cette mission.

La séance d'aujourd'hui fait suite à la visite effectuée en Afrique du Sud par une délégation du Conseil de sécurité en avril dernier. J'avais alors indiqué à la délégation que je viendrais à New York pour informer le Conseil de sécurité des progrès accomplis dans le cadre des négociations sur un cessez-le-feu. Le dix-neuvième Sommet régional sur le Burundi, qui s'est tenu il y a quelques jours, les 1er et 2 décembre, a avalisé cette intention. Les chefs d'État qui ont participé à la réunion ont estimé qu'il était important de tenir le Conseil de sécurité informé et de le faire participer activement au processus de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs.

Il y a plus de deux ans, j'ai été prié par l'ancien Président, M. Nelson Mandela, principal médiateur dans le conflit au Burundi, de faciliter des négociations en vue d'un cessez-le-feu entre les parties belligérantes au Burundi. Il y avait à l'époque deux groupes armés : le Conseil national pour la défense de la démocratie-Front de défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL). À la suite de luttes intestines, ils se sont scindés en quatre groupes armés portant les mêmes noms mais avec des dirigeants différents. L'an dernier, des responsabilités accrues ont été conférées à la médiation quand l'ancien Président, M. Mandela, a prié le Président Omar Bongo de lui apporter son aide afin d'élargir les compétences et les capacités. Nous avons par la suite demandé l'assistance de la Tanzanie, notamment dans le cadre des relations avec le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza.

Plus tôt cette année, lorsque nous avons rencontré la délégation du Conseil de sécurité, nous avions toutes les raisons d'avoir des sentiments mitigés à l'égard du processus de paix du Burundi. Les groupes armés et le Gouvernement de transition étaient loin de s'entendre. Le dialogue avec les groupes armés était assujetti à des

conditions préalables et à des exigences, dont beaucoup avaient déjà été traitées ou étaient en cours de règlement, dans le cadre de l'Accord d'Arusha de 2000. Un grand nombre étaient effectivement en cours de mise en oeuvre par le Gouvernement burundais. Les groupes armés semblaient également ne pas accepter l'Accord d'Arusha ou voulaient négocier un nouvel accord en dehors du processus d'Arusha. Les groupes armés avaient également l'impression que la communauté internationale appuyait leur réticence à négocier et à conclure un accord de cessez-le-feu. L'appui sans équivoque de la délégation du Conseil de sécurité pour le processus de paix et le message qu'elle a transmis aux groupes armés pour les amener à négocier immédiatement et sans condition ont dissipé ce faux sentiment de sympathie pour les groupes armés. Le rôle de chef de file joué par le Conseil de sécurité à cet égard a effectivement été précieux.

Compte tenu des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés dans le passé, il est donc satisfaisant et encourageant de constater que nous nous réunissons aujourd'hui au Conseil de sécurité dans un climat d'optimisme et d'espoir. Il y a deux jours seulement, le Président Pierre Buyoya a signé un accord de cessez-le-feu avec Pierre Nkurunziza du CNDD-FDD à Arusha, en Tanzanie. Le 7 octobre 2002, le CNDD-FDD de Jean Bosco Ndayikengurukiye et le PALIPEHUTU-FNL d'Alain Mugabarabona ont signé un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement de transition. Il s'agit en effet d'une évolution positive de la situation, car les retards pris dans la conclusion d'un cessez-le-feu avaient prolongé les souffrances de la population civile innocente du Burundi.

Quand l'Accord d'Arusha a été signé le 28 août 2000, tous les signataires et les parties prenantes comprenaient qu'il resterait incomplet tant qu'un accord de cessez-le-feu ne serait pas conclu. Cela signifiait donc que les ressources annoncées pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha par la communauté internationale seraient suspendues tant que cette condition ne serait pas remplie. Le Conseil se souviendra qu'à la demande de l'ancien Président Mandela à Paris en 2000, les donateurs internationaux avaient fait des annonces de contributions à hauteur de 440 millions de dollars pour aider le Burundi las de la guerre sous réserve de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. La tâche importante et redoutable de mise en oeuvre de l'Accord a maintenant commencé.

Les signataires du document du 7 octobre – le Président Buyoya, Alain Mugabarabona du PALIPEHUTU-FNL et Jean Bosco Ndayikengurukiye du CNDD-FDD – ont déjà tenu trois réunions à Pretoria et à Dar es-Salaam pour énoncer les détails des diverses questions touchant à la mise en oeuvre. Il s'agit du retour au Burundi des ex-combattants et des anciens dirigeants, de la participation des anciens groupes armés aux institutions de transition de l'État et du Parlement et des questions liées au désarmement, à la démobilisation et à l'édification d'un appareil sécuritaire, nouveau et inclusif dans le pays.

S'agissant du CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, l'accord entrera en vigueur le 30 décembre 2002. Les 14 premiers jours après la signature permettront aux belligérants de communiquer à leurs troupes la décision de mettre fin aux combats. Au titre de l'accord, la trêve ou la cessation des combats devrait entrer en vigueur 72 heures après la signature. D'ici le 30 décembre, les combattants devront avoir commencé à rejoindre les lieux de regroupement. Une période de 30 jours permettra aux parties de discuter de l'élaboration de structures de mise en oeuvre, telles que la commission mixte de surveillance et les équipes conjointes de liaison. L'accord prévoit également la mise en place d'une mission africaine qui sera chargée de la vérification et du contrôle du cessez-le-feu. La mission établira les organes et instruments nécessaires au contrôle et à la vérification du cessez-le-feu.

La dix-neuvième réunion au sommet sur le Burundi nous a donné mandat d'aider les parties à préciser les détails de la mise en oeuvre. Une autre tâche importante, toujours en suspens, est de faciliter la discussion sur les grandes questions politiques qui n'ont pu être finalisées au cours des négociations. Ces questions comportent notamment le retour à la légitimité constitutionnelle, les questions liées à la gestion après la guerre, la période de transition et ses dirigeants, le bien-être des combattants après le cessez-le-feu, le lieu d'installation des combattants, la bonne gouvernance, la réconciliation et la reconstruction du pays. Ces questions font partie de l'annexe à l'accord. Au titre de l'accord signé, des négociations sur ces questions ne constitueront pas des préalables à l'application du cessez-le-feu.

Le processus de mise en oeuvre est une tâche difficile qui exige le ferme appui de la communauté internationale, notamment des Nations Unies. Nous sommes conscients des règles strictes des Nations

Unies, y compris les difficultés de déployer des forces de maintien de la paix là où il n'y a pas un cessez-le-feu complet comme au Burundi. Nous disons incomplet en raison du PALIPEHUTU-FNL. Mais nous pensons que la créativité et l'innovation en termes d'examen de la situation permettraient aux Nations Unies de jouer un rôle. Le dix-neuvième sommet des chefs d'État a demandé au PALIPEHUTU-FNL de rejoindre immédiatement les négociations et de conclure un accord de cessez-le-feu avant le 30 décembre, sous peine de faire face à des sanctions fermes. Nous agirons avec le mouvement très bientôt pour mettre au point des négociations, car le Sommet a de nouveau estimé qu'il était nécessaire de donner une autre chance au PALIPEHUTU-FNL.

En outre, le caractère unique de l'accord sur le Burundi a nécessité la disposition prévoyant que les combattants doivent se rendre armés aux lieux de regroupement. Les armes leur seront prises et seront stockées dans un dépôt d'armes auquel ils auront accès, en cas de nécessité. Une fois encore, il s'agit d'une disposition unique pour le Burundi, afin de dissiper les craintes. L'une des tâches critiques de la mission africaine sera de suspendre les mouvements des belligérants vers des zones de regroupement avec leurs armes.

Je voudrais ajouter que cela a été envisagé car, comme vous le savez, Monsieur le Président, dans la région des Grands Lacs, les conflits ont eu tendance à donner lieu à des tueries, massacres et actes de génocide à grande échelle. De ce fait, les craintes du CNDD que s'il était désarmé ou n'avait pas d'armes à sa portée alors que l'armée était armée, cela pourrait leur porter préjudice, et nous pourrions donc devoir faire face à une situation de cette nature. C'est pourquoi cet arrangement s'est avéré nécessaire.

Nous pensons que le caractère moins que parfait du cessez-le-feu au Burundi n'empêchera pas un appui des Nations Unies, du fait surtout qu'il y a eu des précédents pour de tels arrangements en matière de cessez-le-feu. Nous pensons, dans notre région, au Mozambique et au Zimbabwe, même si la situation n'est peut-être pas similaire. Nous pensons que, lorsque le Conseil de sécurité examinera cette question, il en tiendra compte. Nous appelons à une compréhension face au problème du Burundi. Vu la nature du conflit, nous n'allons jamais avoir un accord de cessez-le-feu direct ou classique. Nous l'avons fait savoir lorsque le Conseil de sécurité a visité l'Afrique du Sud. C'était précisément la raison pour laquelle nous avons jugé utile de venir au Conseil de sécurité, comme nous l'avons fait. Le processus a été compliqué par le fait qu'il y a plus d'une partie belligérante, chacune avec des exigences divergentes, qui appelle une approche distincte et différente. La délégation du Conseil qui a visité l'Afrique du Sud en avril a bien compris la situation lorsque le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza a refusé de rencontrer la délégation du Conseil dans la même pièce que le CNDD-FDD de Jean Bosco.

Nous estimons qu'il est possible d'appuyer une telle situation unique en vertu du Chapitre VIII de la Charte, qui soutient la mise en place d'initiatives régionales pour le règlement des conflits, dans la mesure où de tels arrangements sont conformes aux buts et principaux des Nations Unies, ainsi qu'en vertu du Chapitre VI, qui prévoit le recours aux initiatives régionales pour le règlement des différends sans une participation directe et active des Nations Unies, mais avec leur plein appui.

Nous considérons la mission africaine comme un instrument de rapprochement, qui permet aux Nations Unies de venir lorsque nous aurons amélioré les conditions. La mission africaine et d'autres structures à mettre en place requerront l'appui de l'appareil des Nations Unies pour réussir. D'autres formes d'appui des Nations Unies que nous demanderons bientôt comprennent la formation, l'appui à l'intégration et d'autres formes d'assistance humanitaire, notamment pour les combattants rapatriés et surtout pour ceux qui ne peuvent être intégrés au sein des forces de sécurité. Nous discuterons certainement d'autres questions à ce sujet, car nous pensons que le rôle des Nations Unies sera décisif pour rendre cette mission efficace.

Je voudrais à ce propos remercier sincèrement le Secrétaire général Kofi Annan et le Conseil de sécurité pour leur appui sans réserve tout au long de notre participation à ce processus. Nous sommes ici aujourd'hui car nous savons que nous pouvons compter sur votre appui inestimable et constant.

Je suis sûr que le Conseil sera ravi que nous portions à sa connaissance le fait que lors de nos discussions sur le cessez-le-feu, toutes les parties n'ont cessé de mentionner l'Organisation des Nations Unies. Ceci révèle la confiance que leur inspire la participation de l'Organisation ainsi que sa capacité à raviver la confiance et à assurer l'application par les

parties de ce qui serait difficile à mettre en oeuvre sans ladite participation sous une forme ou une autre.

Nous devons également donner acte de notre gratitude pour l'assistance que nous a fournie l'Organisation des Nations Unies sous forme d'experts militaires, qui ont oeuvré, en association avec les experts militaires de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie, à la rédaction de l'accord de cessez-le-feu en tant que base du débat. Ces experts ont également apporté leur assistance jusqu'à la signature de l'accord conclu entre les parties belligérantes.

L'apport du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. l'Ambassadeur Berhanu Dinka, est extrêmement précieux pour nous tous. Nous lui sommes reconnaissants de cet apport. Il a suscité la confiance et l'espoir chez les Burundais ainsi que parmi tous ceux qui ont participé à ces processus.

Je me dois également de saisir cette occasion pour remercier les chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs de leur soutien constant au processus. Je voudrais saluer particulièrement M. Yoweri Museveni, le Président de l'Ouganda, Président de l'Initiative régionale de paix au Burundi, de son soutien indéfectible aux efforts de l'équipe de facilitation. Du 1er au 2 décembre, il a été à nos côtés nuit et jour lors de la négociation de ce processus.

Depuis sa création, l'Union africaine (UA) a également joué un rôle fondamental dans le processus de paix du Burundi, parallèlement avec l'Organisation des Nations Unies. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Ambassadeur Bah, qui a représenté l'UA, a toujours été aux côtés de l'Ambassadeur Dinka. L'UA participe activement au processus par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général de l'UA. En outre, le Président en exercice de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, a adopté une démarche très concrète concernant le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et nous sommes très sensibles à son apport au processus, notamment parce qu'il a autorisé son Vice-Président à passer autant de temps sur la question burundaise.

Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir fait l'honneur insigne de pouvoir dialoguer avec vous aujourd'hui. Nous avons beaucoup avancé dans le processus de paix burundais, et nous savons que nous ne parviendrons pas aux résultats escomptés si nous travaillons isolément. Nous avons besoin de l'appui sans réserve de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la paix sera durable, car nous avons acquis de l'expérience en la matière. Nombreux sont ceux qui au départ pensaient que l'Accord de Pretoria conclu entre le Rwanda et la République démocratique du Congo serait impossible à appliquer; or, le retrait rwandais de la République démocratique du Congo s'est fait dans les délais prescrits. Il est donc possible, par le biais d'initiatives prises par les Africains, et avec la détermination des Africains, d'avancer et de régler les conflits sur le continent.

Une fois de plus, nombreux sont ceux qui ont pensé que l'Accord d'Arusha ne serait pas conclu en l'an 2000, et pourtant il l'a été. Ils ont pensé qu'il n'y aurait jamais un gouvernement de transition au Burundi; or, il est entré en fonctions le 1er novembre 2001. Cela montre que les solutions régionales sont couronnées de succès si les parties sont résolues à réussir. Ce qu'il faut, c'est tout simplement l'appui de cet organe.

Le Burundi est prêt pour la paix. Nous espérons que nous pourrons compter sur la communauté internationale pour qu'elle s'investisse dans cette paix et veille à ce que nous éliminions le spectre du conflit, une fois pour toutes, au Burundi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le distingué Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, de son exposé exhaustif, qui comprend de très bonnes nouvelles et qui fait état d'une évolution positive dans certains domaines.

Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les représentants qui souhaitent prendre la parole à le signaler au Secrétariat.

Le premier orateur est M. Jean-Marc De la Sablière, Représentant permanent de la France, à qui je souhaite une chaleureuse bienvenue. Il s'agit de sa première séance officielle au Conseil de sécurité, et s'il souhaite prendre la parole, je l'y invite – il peut même s'exprimer en espagnol.

M. De la Sablière (France) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue. J'éprouve une grande satisfaction de me trouver à nouveau au Conseil et de pouvoir collaborer avec vous et les autres membres du Conseil. Je puis vous assurer que vous pourrez toujours

compter sur ma coopération pleine et entière ainsi que sur celle de la délégation française.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'accord qui a été signé le 2 décembre à Arusha constitue une étape essentielle du processus de paix burundais. Alors que le Conseil a si souvent appelé à une cessation des hostilités, le principal mouvement rebelle et le Gouvernement ont enfin signé un accord de cessez-le-feu. Il doit aboutir à une cessation des hostilités entre les Forces de la défense de la démocratie (FDD) et le Gouvernement d'ici demain. On ne peut que se réjouir de cet Accord. On se souvient que le FDD bombardait encore Bujumbura il y a 10 jours à peine.

Nous rendons donc hommage aux négociateurs burundais, en particulier le Président Buyoya et M. Nkurunziza. Nous rendons hommage aux chefs d'État de la région, et peut-être en premier lieu au Vice-Président Zuma. C'est son opiniâtreté, sa détermination à faire progresser les négociations et son engagement personnel qui ont permis que soit enfin signé cet accord. Je suis sûr que tous les membres du Conseil lui sont très reconnaissants de ses efforts.

Pour autant, beaucoup reste encore à faire. La première priorité est d'obtenir que cette cessation des hostilités et le cessez-le-feu qui s'ensuivra soient universels. Cela implique que les Forces nationales de libération (FNL), l'autre groupe rebelle, rejoignent elles aussi le processus lancé par l'Accord d'Arusha du 28 août 2000. La France apportera son soutien aux efforts du Gouvernement de transition burundais et des États de l'Initiative régionale, pour convaincre les FNL de rejoindre le processus politique en cours. Il faut convaincre les derniers rebelles des bénéfices qu'apportera aux populations burundaises l'arrêt total des combats : relance de l'économie, diminution des prélèvements opérés pour financer la guerre, et retour dans leurs foyers des réfugiés et personnes déplacées. Il reviendra aussi aux signataires des accords – le Gouvernement de transition et les FDD – de mettre en oeuvre leurs engagements et les indispensables réformes, notamment celles de l'armée, qui permettront au Burundi de retrouver de façon durable le chemin de la paix et de la stabilité, en conformité avec l'Accord d'Arusha d'août 2000.

La communauté internationale aura aussi un rôle primordial à jouer. Il faut que les donateurs respectent les engagements qu'ils ont pris la semaine dernière encore à Genève d'apporter leur soutien au processus de paix burundais. La France apportera naturellement sa contribution, car nous sommes bien conscients qu'un processus de paix n'a guère de chance d'aboutir s'il ne bénéficie pas des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

Le Conseil de sécurité a sans doute aussi un rôle à jouer. L'Organisation des Nations Unies est déjà engagée aux côtés de la région et de la facilitation dans la mise en oeuvre du processus d'Arusha. Il faut rendre hommage à cet égard à l'action de l'Ambassadeur Dinka, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui interviendra aux termes de l'accord du 2 décembre dans la définition de certaines des modalités du cessez-le-feu. Il faudra, par ailleurs, que le Conseil réfléchisse au soutien qu'il peut apporter à une éventuelle force africaine ou à toute autre formule que pourrait recommander le Secrétaire général en appui au processus de paix dès lors que l'ensemble des parties seront convenues d'un cessez-le-feu au Burundi.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la situation au Burundi doit bien évidemment être prise en compte dans son environnement régional. Il faut encourager les autorités de transition à Bujumbura à continuer à travailler avec leurs voisins à la sécurisation des frontières. Il faut en particulier encourager les travaux en cours entre le Burundi et la République démocratique du Congo qui se préparent à normaliser leurs relations, et les inviter à définir les mécanismes appropriés de coopération militaire le long de leur frontière.

Par ailleurs, la signature de l'accord du 2 décembre constitue un nouvel élément en faveur d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs demandée par un nombre croissant des chefs d'État de la région et qui permettra de faire progresser davantage encore les questions politiques, le rétablissement de l'état de droit et de la démocratie et le développement dans la région.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en souhaitant une très chaleureuse bienvenue au Vice-Président Zuma à New York. Nous le remercions infiniment de son exposé de cet après-midi. Je tiens à ajouter que nous lui sommes très reconnaissants de s'être toujours tenu en relation avec le Conseil de sécurité sur cette question. Je me souviens de sa chaleureuse hospitalité lorsque nous lui avons rendu visite à Pretoria en avril. Je tiens

également à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Jean-Marc De la Sablière.

Le Gouvernement norvégien reconnaît que le processus de paix au Burundi est essentiellement une initiative de paix régionale, mais le Conseil de sécurité est un partenaire qui joue un rôle vital et, en tant que membres du Conseil, nous devons faire ce qui nous incombe. Nous nous félicitons bien sûr de l'accord de cessez-le-feu passé entre le Gouvernement et le Front de défense de la démocratie (FDD). C'est un pas important qui n'est toutefois pas suffisant pour établir la paix au Burundi. Nous pensons qu'il est important, à bien des égards, que cet accord soit suivi d'effet sous tous ses aspects, notamment en ce qui concerne la participation du FDD aux arrangements de transition, à la réforme de l'armée et à la réinsertion des soldats démobilisés.

Il est toutefois nécessaire d'exprimer notre préoccupation au vu de l'escalade potentielle des tensions, de la situation sur le terrain au Burundi et du fait que les Forces nationales de libération (FNL) demeurent en dehors du processus de paix, en l'absence d'un accord de cessez-le-feu. Il est à craindre qu'aucun progrès ne soit réalisé dans un proche avenir en ce qui concerne cette question.

La communauté internationale doit faire tout son possible pour contribuer à une solution urgente aux défis qui persistent s'agissant du processus de paix au Burundi. Dans cet esprit, nous attendons avec impatience les futures consultations du Conseil, qui sont prévues pour vendredi. Nous garderons à l'esprit ce que le Vice-Président Zuma nous a dit. Étant donné la situation, aucune mesure réalisable ne doit être laissée de côté par le Conseil.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais remercier le Vice-Président Zuma de son exposé extrêmement riche en informations et très utile. Je lui rends hommage ainsi qu'à son pays pour les efforts qu'ils ont déployés au Burundi et dans d'autres régions du continent africain. Au nom de ma délégation, je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur De la Sablière. Ma délégation souscrit entièrement aux observations qu'il a faites ainsi qu'à celles de l'Ambassadeur Strømmen.

Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu. C'est un pas en avant, mais il est très important que celui-ci soit suivi d'effet et appliqué, tout comme il est important de poursuivre les négociations pour y faire participer en particulier les Forces nationales de libération (FNL).

Monsieur le Président, j'ai trois petites questions rapides à poser par votre intermédiaire au Vice-Président Zuma. Premièrement, comment l'intégration du Front de défense de la démocratie (FDD) dans le processus politique va-t-elle fonctionner concrètement et comment cela s'inscrit-il dans les plans visant à intégrer les deux autres factions qui ont déjà signé : la faction du Conseil national pour la défense de la démocratie – Front pour la défense de la démocratie de Jean-Bosco Ndayikengurukiye et la faction du FNL emmené par Alain Mugabarabona – et comment cela va-t-il affecter le transfert à la deuxième phase du gouvernement national de transition en mai prochain? Deuxièmement, étant donné qu'il est fort peu probable que les forces armées burundaises puissent retourner dans leurs casernes et reprendre leurs activités normales tant que le FNL ne participe pas au cessez-le-feu, que peut-on faire? Troisièmement, comment faire pour que les forces du FDD qui opèrent à l'extérieur du Burundi soient également incluses dans le processus?

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions remercier le Vice-Président Zuma d'être venu nous rendre visite à New York. Nous lui savons également gré de son exposé extrêmement détaillé et complet devant le Conseil. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue français l'Ambassadeur De la Sablière. Nous pensons que la délégation française jouera comme par le passé un rôle extrêmement positif et actif au sein du Conseil. La Chine appuie elle aussi les actions menées par le Gouvernement sud-africain, notamment le Vice-Président Zuma, ainsi que ses efforts en vue de ramener la paix et la stabilité au Burundi.

L'élément clef du processus de paix burundais est l'accord de cessez-le-feu. Nous sommes satisfaits que l'accord ait progressé sensiblement, mais il subsiste des problèmes. Comme l'a souligné le Président Zuma, la question est très complexe. Les efforts entrepris lors de la dix-neuvième réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement se poursuivront.

Je n'ai qu'une question à poser : étant donné les circonstances actuelles, que doit faire le Conseil de sécurité, selon le Vice-Président Zuma, pour faire avancer le processus de paix au Burundi? Je pense

notamment à la signature de l'accord. Que peut faire le Conseil de sécurité pour coopérer avec lui et l'aider dans ses efforts?

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne se félicite de pouvoir saluer le Vice-Président de la République d'Afrique du Sud, Jacob Zuma. Nous le remercions pour le message de paix sincère qu'il a adressé au Conseil. Nous voudrions également le féliciter pour ses efforts productifs, qui ont conduit à la signature de l'Accord du 2 décembre à Arusha pour mettre un terme au conflit et ramener la paix dans ce pays qui a beaucoup souffert et mérite maintenant de connaître la paix, afin que son peuple ami ait la possibilité de construire un nouveau Burundi développé.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur De la Sablière, le nouveau Représentant permanent de la France à l'ONU, et lui réaffirmer notre pleine coopération dans la phase à venir des travaux du Conseil.

Je voudrais aussi rendre hommage au Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, qui occupe actuellement la présidence de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés, pour ses efforts constructifs pour apporter la paix au Burundi et dans d'autres régions du continent africain. Nous aimerions aussi nous féliciter de la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement burundais et les Forces pour la défense de la démocratie. Nous attendons avec intérêt les prochaines consultations du Conseil, au cours desquelles nous débattrons des événements récents au Burundi.

Nous avons écouté avec une grande attention la déclaration très importante de M. Zuma, et nous avons pris bonne note des détails contenus dans les propositions. Nous avons noté en particulier les opinions exprimées et le rôle qu'il accorde à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, pour mettre en oeuvre avec succès l'accord qui a été signé sur le Burundi. La délégation de Syrie souhaite réaffirmer son soutien aux propositions soumises par M. Zuma sur le rôle du Conseil de sécurité. Je voudrais réaffirmer le rôle important que devront jouer les pays donateurs pour faire de l'accord signé un grand succès.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais aussi remercier le Vice-Président Zuma pour son exposé très détaillé, et aussi d'être venu à New York pour rendre compte aujourd'hui au Conseil. Je voudrais aussi exprimer notre plein soutien et notre reconnaissance aux efforts du Vice-Président pour aider à régler une des questions les plus complexes qui menacent la paix en Afrique, ainsi que pour le rôle moteur tenu dans ce processus par l'Afrique du Sud, et notamment l'ex-Président Mandela. Cela augure bien de l'avenir de l'Union africaine dans la recherche de solutions africaines aux problèmes de la région. Il est aussi important, aujourd'hui, d'exprimer notre ferme soutien et notre vive reconnaissance pour les efforts d'initiative régionale.

Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue au Conseil à notre nouveau collègue venu de France, l'Ambassadeur De la Sablière.

Comme l'a dit le Vice-Président Zuma, c'est une bonne nouvelle pour le Burundi, pour l'Afrique et pour la paix. Il est important à présent que les deux parties traduisent effectivement dans les faits leurs signatures et leurs engagements, et qu'elles observent rigoureusement le cessez-le-feu. Il est important également de maintenir l'élan acquis, ainsi que la pression exercée sur les parties afin qu'elles parviennent rapidement à convenir d'un moyen de faire entrer les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) dans les accords de partage du pouvoir. Il est absolument capital que les deux parties mettent en oeuvre les réformes sur le secteur de la sécurité et sur la structure de l'armée. Le calendrier de la transition continue de tourner, la transmission du pouvoir au Burundi devant avoir lieu en mai. Tout accroc pourrait porter atteinte au processus et aux progrès réalisés. Il est aussi important, comme cela a été souligné par nos collègues cet après-midi, de maintenir la pression sur les Forces nationales pour la libération, afin qu'elles s'associent au processus.

Néanmoins, et c'était un point saillant de la déclaration du Vice-Président, cet accord, après neuf ans de conflit, et près de 300 000 morts, constitue une réussite marquante. Il offre aussi une ouverture pour permettre à un pays divisé de retrouver l'unité. Il profite des avancées de l'Accord d'Arusha et de la création du gouvernement de transition en novembre dernier. Bien sûr, il existe des problèmes à résoudre. Mais les espoirs font bien plus que les contrebalancer.

Cette percée a aussi été importante au regard de la détérioration d'une situation humanitaire déjà

désastreuse. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, les menaces posées par les groupes armés aux civils, la situation en matière de sécurité alimentaire, tout cela est très préoccupant. Cette percée aura des conséquences importantes pour l'accès aux populations en détresse, et elle pourra enfin mettre le Burundi sur la voie du relèvement et du développement.

Il est important à présent que les donateurs respectent leurs engagements, notamment ceux qui ont été pris à la conférence des donateurs de cette semaine. La situation budgétaire du Burundi est catastrophique, et d'importants programmes sociaux sont nécessaires. C'est un des pays les plus pauvres au monde, et la paix qui a été à présent instaurée mérite d'avoir une chance.

Le Vice-Président Zuma a parlé de l'objectif plus général d'établir un climat de paix et d'ordre, de stabilité et de développement durable sur le continent. Les événements récents au Burundi représentent une contribution importante à cette ambition. Il est important pour le Conseil de sécurité, à présent, comme pour la communauté internationale, de soutenir par tous les moyens les accords et le processus de paix dans son ensemble.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Vice-Président Zuma, pour son exposé très utile et intéressant d'aujourd'hui. Nous avions déjà considéré l'accord du 2 décembre comme une avancée majeure, et l'exposé du Vice-Président Zuma a confirmé notre optimisme quant à l'évolution de la situation au Burundi.

J'avais une question à poser, qui est très voisine de celle déjà posée par le représentant de la Chine : que peut faire de plus le Conseil de sécurité pour apporter une aide? Mais cela montre que les membres du Conseil de sécurité sont dans les mêmes dispositions quant à notre engagement à faire de leur mieux afin d'aider le Burundi.

Je voudrais maintenir ma question, qui porte particulièrement sur le transfert de la présidence, qui doit avoir lieu dans moins de six mois. Le Vice-Président avait indiqué que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, devaient continuer à jouer un rôle au Burundi. Ma question est la suivante : aurait-il des suggestions particulières sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait aider à réaliser ce transfert efficacement et à la date prévue?

M. Traoré (Guinée) : Je voudrais en quelques mots souhaiter une chaleureuse bienvenue au Vice-Président Zuma et le remercier pour l'importante communication qu'il vient de faire. Je voudrais au nom de mon pays remercier le Gouvernement sud-africain pour les efforts combien remarquables et louables qu'il déploie en vue de ramener la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs et en particulier au Burundi. Je tiens à remercier également les autres facilitateurs pour leur contribution de qualité au règlement des conflits dans la région.

Ma délégation se félicite de la signature récente à Arusha d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition du Burundi et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD), principal parti d'opposition. Elle pense que c'est là un pas important en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu global avec toutes les parties burundaises. À cet égard, nous lançons un appel aux mouvements qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils retrouvent leur place à la table des négociations, pour donner une chance à la paix et pour mettre fin au calvaire du peuple Burundais. Nous lançons également un appel aux parties signataires des accords de cessez-le-feu à respecter leurs engagements pour traduire dans les faits les aspirations profondes du peuple burundais, qui est pressé de vivre en paix et de bénéficier de ses retombées.

Nous lançons enfin un appel aux donateurs afin qu'ils poursuivent leur soutien financier au processus de rétablissement de la paix – une paix durable et définitive au Burundi.

Pour terminer, je voudrais réitérer le soutien et le plein appui de ma délégation aux tierces parties, dans leurs efforts constants en vue du règlement de la crise burundaise.

M. Tidjani (Cameroun) : Je voudrais à mon tour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Vice-Président Jacob Zuma et le remercier de son brillant exposé, qui a été particulièrement utile. Je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur De la Sablière.

Ma délégation voudrait dire toute son appréciation pour les informations que nous a communiquées le Vice-Président Zuma sur les évolutions positives survenues récemment au Burundi, et en particulier l'accord qui vient d'être signé entre le gouvernement de transition et le Conseil national pour

la défense de la démocratie-Front pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD).

Ma délégation rend un hommage appuyé à tous ceux qui ont contribué à cette évolution, et en particulier les négociateurs burundais et les chefs d'État de la région. Nous saluons chaleureusement les efforts méritoires du Vice-Président Jacob Zuma et son importante contribution à la conduite des négociations en vue d'un cessez-le-feu au Burundi. Nous voulons également appuyer son appel à la communauté internationale en vue d'un appui conséquent au Burundi pour la mise en oeuvre de l'accord qui vient d'être conclu et pour le retour à la paix et la stabilité au Burundi.

Le Vice-Président a souligné un fait très important qui interpelle le Conseil de sécurité à plus d'un titre : il a parlé de la confiance que tous les belligérants placent en l'ONU. Il s'agit là de la vision d'une paix juste et durable que tous ces belligérants associent à notre Organisation. Alors, avons-nous le droit de décevoir de tels espoirs? Bien sûr que non.

L'exposé du Vice-Président a également mis en exergue la capacité des organisations régionales à s'impliquer positivement dans le maintien de la paix et de la sécurité et, sur ce plan, il a insisté sur l'appui attendu dans le cadre de la mise en oeuvre de cet accord de cessez-le-feu de la part de la communauté internationale.

Ma délégation voudrait, enfin, poser deux questions. Premièrement, qu'est-ce qui est envisagé pour amener l'aile du Parti pour la libération du peuple hutu – PALIPEHUTU – Forces de libération nationale (PALIPEHUTU-FNL) qui reste encore à l'écart du processus de paix, à rejoindre ce processus et à conclure un accord de cessez-le-feu, comme l'ont demandé avec insistance les chefs d'État de la région.

La deuxième question a déjà été, je crois, posée par certains orateurs qui m'ont précédé. Elle est relative au rôle que les parties burundaises attendent de l'ONU et de la communauté internationale dans la mise en oeuvre effective de l'accord de cessez-le-feu.

M. Jingree (Maurice) (*parle en anglais*) *:* Nous souhaitons à notre tour la bienvenue ici au Vice-Président Zuma, et nous le remercions d'être venu jusqu'à New York pour nous informer du processus de paix au Burundi. Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France.

Ma délégation souhaite féliciter le Gouvernement sud-africain pour le rôle très constructif qu'il joue en faveur de la paix, non seulement au Burundi mais également dans toute la région des Grands Lacs. Nous voudrions féliciter le Vice-Président Zuma des efforts qu'il a personnellement déployés en vue d'encourager les parties burundaises à conclure un accord de cessez-le-feu. Nous exprimons également notre gratitude au Président Mandela pour sa contribution au processus de paix au Burundi.

Comme les autres délégations, nous nous réjouissons de l'accord de cessez-le-feu signé cette semaine entre le Conseil national pour la défense de la démocratie-Front pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et le Gouvernement de transition cette semaine. Cela nous amène à croire qu'il n'y a donc aucune raison pour que les Forces de libération nationale (FNL) restent en dehors du processus de paix. Dans ce cadre, nous espérons que les FNL se joindront au processus de paix avant la fin de l'année, et il convient à cet égard de continuer à exercer des pressions sur elles.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement de transition, les graves contraintes économiques auxquelles le Burundi fait face mettent la population dans une situation telle qu'elle ne peut pas recueillir les dividendes de la paix. Bien que certains des fonds promis par les bailleurs de fonds internationaux commencent à être déboursés en vue d'aider le Gouvernement de transition, nous appelons la communauté internationale à aider le Burundi à poursuivre cet effort afin que la population burundaise commence à recueillir les dividendes de la paix.

Enfin ma délégation partage entièrement l'optimisme exprimé par le Vice-Président Zuma et l'assure de son plein appui.

M. Williamson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous estimons que la signature, le 3 décembre dernier, d'un accord de cessez-le-feu entre les forces du Front pour la défense de la démocratie (FDD), dirigé par Pierre Nkurunziza, et le Gouvernement burundais est un pas important vers la réalisation de la paix au Burundi. Nous remercions sincèrement et vivement le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Zuma, de ses efforts de facilitation, qu'il

déploie avec l'aide du Président du Gabon, M. Bongo, et du Président de Tanzanie, M. Mpaka.

Nous aimerions en outre remercier le Président de l'Ouganda, M. Museveni, ainsi que l'Initiative régionale pour la paix qu'il dirige, pour leurs contributions au processus de paix.

Nous ne souhaitons pas remettre en question l'importance de la Facilitation et des contributions de l'Initiative régionale. Nous pensons qu'en dépit de l'accord de cessez-le-feu, la situation au Burundi mérite que le Conseil de sécurité en suive l'évolution de près et encourage notamment toutes les parties à respecter les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, tout en restant attentif à tout nouvel indice qui pourrait révéler une situation susceptible de déboucher sur des massacres.

Nous sommes en outre préoccupés par le fait que les Forces de libération nationale (FNL), dirigées par Agathon Rwasa, poursuivent leur campagne de violence, refusent de signer un accord de cessez-le-feu et demeurent en dehors du processus d'Arusha. Nous estimons que les dirigeants des groupes armés qui sont encore en dehors du processus de paix doivent en subir les conséquences. Nous appuyons l'appel lancé par le Président Museveni en vue de sanctions imposées au plan régional.

M. Tafrov (Bulgarie) : La Bulgarie, comme le reste des délégations qui se sont déjà exprimées, se félicite de l'accord de cessez-le-feu signé à Arusha le 3 décembre dernier entre le Gouvernement burundais et le principal groupe armé, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD). Cet accord constitue indéniablement un événement extrêmement positif.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à l'action de l'Afrique du Sud et au Facilitateur, le Vice-Président Zuma, pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix au Burundi. Je dois dire que le Vice-Président Zuma accomplit sa tâche avec une ténacité et une persévérance remarquables, ce qui est à saluer.

Pour autant, rien n'est encore définitivement acquis puisque tous les Burundais n'ont pas fait le choix de la paix pour l'instant. Parvenir à un accord de cessez-le-feu global est d'une importance vitale. Il est essentiel que les Forces de libération nationale (FNL) d'Agathon Rwasa rejoignent le processus de paix et que les pourparlers avec deux autres groupes plus petits, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Jean-Bosco Ndayikengurukiye et les forces pour la défense de la démocratie d'Alain Mugabarabona avancent aussi.

La question que je voudrais poser au Vice-Président Zuma est : comment évalue-t-il les chances que ces groupes finissent par rejoindre le cessez-le-feu?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Je voudrais souligner que c'est un honneur pour nous d'être réunis en présence du Vice-Président Zuma, Facilitateur du processus de paix au Burundi. Je le remercie, au nom de mon pays, de sa déclaration et des très précieuses informations qu'il nous a communiquées. Je voudrais, par son intermédiaire, exprimer notre reconnaissance au Gouvernement du Président Mbeki pour tout ce qu'il accomplit en faveur de la paix en Afrique en assumant la présidence de l'Union africaine. Cette contribution est d'autant plus importante que le Président Nelson Mandela a lui aussi servi de Facilitateur au processus de paix et qu'un accord a été conclu autour du Gouvernement de transition.

Dans le cas du Burundi, nous partageons la satisfaction des autres délégations face à l'accord de cessez-le-feu qui a été conclu entre le Gouvernement du Président Buyoya et les forces rebelles du Conseil national pour la défense de la démocratie-Front de défense de la démocratie (CNDD-FDD) dirigé par M. Nkurunziza. Nous pensons qu'un immense obstacle est tombé avec l'avancée vers la réconciliation du peuple burundais. Nous reconnaissons toutefois que le chemin qui mène à la paix reste semé d'un grand nombre d'obstacles.

Après deux années de travaux du Conseil et deux visites au Burundi, nous savons, par expérience, qu'il existe une grande volonté de paix. C'est pourquoi nous pensons que la communauté internationale, et en particulier les pays africains, disposent d'une grande marge de manoeuvre. Il y a de bonnes raisons d'espérer que la communauté internationale apportera son soutien à la reconstruction socioéconomique du pays. La possibilité existe d'imposer des sanctions internationales aux Forces nationales de libération (FNL). Et il a été décidé de mettre en place une

mission africaine, qui sera chargée de contrôler et de surveiller le cessez-le-feu.

Ma délégation aimerait demander au Vice-Président Zuma de plus amples informations sur la mission africaine, et notamment sur sa composition. Sera-t-elle exclusivement constituée de pays africains ou pourra-t-elle éventuellement comprendre des membres venus d'autres continents? Nous aimerions également savoir s'il est envisagé de la lier à une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies. Enfin, j'aimerais qu'il nous exprime son avis sur l'attitude des FNL à l'égard du cessez-le-feu et, s'il le peut, qu'il nous donne quelques détails sur la nature des sanctions que les États membres de l'initiative régionale pourraient envisager d'imposer.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité et je donne la parole au Vice-Président Jacob Zuma pour qu'il réponde aux observations qui viennent d'être faites et qu'il apporte les précisions qu'il jugera nécessaires.

M. Zuma (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil des observations et des questions qui viennent d'être formulées.

Plusieurs membres du Conseil m'ont demandé comment le Conseil national pour la défense de la démocratie-Front de défense de la démocratie (CNDD-FDD) et les autres parties allaient être intégrés dans le Gouvernement de transition. Toutes les parties ont signé l'Accord d'Arusha, mais le Gouvernement burundais a promulgué une loi selon laquelle les parties qui seront intégrées devront signer cette loi, s'engageant ainsi à participer au processus. Dès lors qu'elles l'auront fait, elles devront être intégrées.

La question a fait l'objet d'un débat avec le Gouvernement burundais car, si ces parties n'ont pas pris part à la mise sur pied du Gouvernement de transition, cela signifie que, pour l'instant, elles ne font pas partie du Gouvernement ni des institutions existantes, telles que le Parlement. La question qui se pose est la suivante : comment intégrer ces groupes? Je ne pense pas qu'il y ait d'autre choix : il faut les intégrer. Dès lors que des groupes sont parties à un accord, il est impensable de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'accord sans l'implication de ces parties à la prise de décisions ou à l'exécution de ces décisions. Elles doivent donc, par la force des choses, participer aux institutions. Et cela ne fait aucune difficulté. Elles doivent participer au niveau de l'exécutif et du Parlement. La question des fonctionnaires a, elle aussi, été soulevée.

Mais cela crée de nouvelles difficultés, dans la mesure où, de par sa nature, le Gouvernement de transition compte plus de membres que le gouvernement qui a toujours existé au Burundi. En effet, il devait satisfaire l'ensemble des 19 parties. La prise en compte de celles qui ont signé l'accord va donc entraîner un élargissement du Gouvernement. D'où la question : comment fournir les ressources nécessaires à cet effet? On ne peut pas demander aux parties de signer l'accord sans leur donner simultanément le droit de participer à la planification et à la prise de décisions sur l'application de cet accord. C'est là que réside la grande difficulté. Obtenir de toutes les parties qu'elles acceptent de participer ne pose pas de difficulté. Le problème réside dans les détails : Comment cela va-t-il se faire et quel sera le pourcentage des nouvelles parties dans les institutions?

J'imagine que l'appui dont il est question aujourd'hui inclura certainement ce processus d'intégration, car la participation des parties qui viennent de signer l'accord de cessez-le-feu est indispensable, si l'on veut parvenir à la paix. En fait, il est probablement encore plus important de montrer les avantages de la signature et, par conséquent, de la participation aux parties qui ont rejoint le processus sur le tard. J'ai également bon espoir que la communauté internationale, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies, pourra y contribuer sans difficulté. En effet, sur les trois années qui ont été accordées pour faire aboutir le processus de paix au Burundi, il en reste encore deux. Ainsi, toute aide financière pour cette année couvre une période de temps bien définie durant laquelle nous devons agir. J'imagine qu'après consultation, les parties seront en mesure de présenter des besoins spécifiques sur le plan matériel. Il ne fait de doute pour personne que c'est ce qui doit se produire.

Une des questions posées portait sur la manière dont l'armée fonctionnera, compte tenu des FNL. Je pense que cela soulève un certain nombre de questions. Il en a été tenu compte au moment où les deux parties sont parvenues à un accord. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'armée, celle-ci affichera clairement une position défensive et disposera d'armements lourds initialement destinés aux offensives et au combat contre les groupes armés, mais ses effectifs n'en devront pas moins être limités.

Mais le fait est que, tant que le FNL est présent, on peut s'attendre à ce que certains éléments de l'armée soient chargés expressément de s'occuper de cette question. Pour ce qui est des détails, ils seront mis au point, tout d'abord, par l'armée, puis ensuite par la Commission conjointe. En fait, les deux parties ont décidé de collaborer et de travailler ensemble pour s'assurer qu'elles pourront régler la question du FNL.

Une autre question posée portait sur les modalités du retour des forces du CNDD/FDD qui ne sont pas dans le pays. Il s'agit sans aucun doute de détails qui vont être réglés par la Commission conjointe. Les éléments de ces forces qui se trouvent à l'intérieur du pays vont se déplacer d'une manière précise vers des points de rassemblement, comme le stipule l'Accord, mais ceux qui sont à l'extérieur du pays devront également être rapatriés dans le pays. Un mécanisme à cet effet va être mis au point, mais, une fois encore, ramener ces forces situées à l'extérieur est une entreprise qui va nécessiter un appui. Bien entendu, comme on peut l'imaginer, cet arrangement concernera toutes les forces quelles qu'elles soient, puisque pour l'heure le CNDD et le FDD sont les deux forces à l'avoir signé auparavant.

Une autre question a aussi été posée sur les chances de voir le FNL se rallier au processus. Je pense que ces chances sont réelles. Le sommet a lancé un appel extrêmement explicite au FNL pour qu'il accepte et conclue l'accord avant le 30 décembre. S'il ne le faisait pas – il s'agit là de la seconde chance qui lui est donnée – des mesures appropriées seraient prises. Je pense que la région est déterminée à ne pas tomber dans une situation où le processus de paix serait mis en péril par un parti, alors qu'ils sont 22 à avoir signé l'Accord. Ils se sont tous engagés en faveur de la paix et le parti qui se place lui-même à l'extérieur du processus de paix se définirait ainsi comme opposé à la paix.

C'est pourquoi des décisions devront être prises. Je ne sais pas si un sommet aura lieu ou non, mais il ne semblait pas que les chefs d'État souhaitaient convoquer un sommet sur ce seul point. Je pense que, dans un sens, ils aimeraient prendre position, mais ils ont jugé nécessaire de persuader le FNL de rejoindre le processus et m'ont demandé de le convaincre de le faire. J'ai donc commencé à prendre contact avec le FNL. J'ai bon espoir qu'il participera, car la dernière fois que nous les avons rencontrés, il a énuméré ses conditions à cet effet. Toutefois, celles-ci portent pour l'essentiel sur des questions qui ont déjà été réglées à Bujumbura. Il s'agit par exemple de la question des prisonniers politiques, sur laquelle beaucoup a été fait avec la participation de l'ONU.

Je crois donc que la décision du CNDD/FDD de participer à cet Accord aura une influence positive sur le FNL. Nous verrons au cours du mois de décembre comment les choses évoluent. Je ne pense pas que l'on puisse dire de manière catégorique si le FNL se ralliera ou non au processus, mais durant ces deux années où j'ai été en relation avec le FNL, il n'a jamais dit qu'il n'était pas favorable à la paix. Simplement, il pose certaines conditions et je crois qu'étant donné la situation – et je pense qu'en tant que mouvement, il doit analyser la situation – avec la signature de l'accord par le CNDD/FDD, le FNL n'a pas d'autre groupe auquel s'associer pour refuser de signer. J'espère donc qu'il signera et intégrera le processus. Selon certaines informations, le FNL s'est publiquement félicité de cet Accord, ce qui me semble en soi un signe positif de sa part.

Une autre question posée par plusieurs membres avait trait à l'aide qu'à notre avis le Conseil de sécurité ou l'ONU devraient apporter. Je crois que cet organe a beaucoup plus d'expérience que nous des questions de cette nature et saura, sans aucun doute, ce qu'il convient de faire pour prêter son assistance dans ce genre de situation. Mais, bien entendu, je crois qu'il est bon de dire également que nous attendons un certain nombre de choses qui, à notre avis, devraient être faites par l'ONU.

Cet accord, comme nous l'avons expliqué, n'est pas un accord de type classique, notamment en raison de la persistance du facteur FNL et du fait que les combattants du CNDD/FDD se rendent aux points de rassemblement armés. Ce n'est qu'une fois arrivés à ces points de rassemblement qu'ils seront désarmés et que leurs armes seront mises de côté. C'est précisément pour cette raison que les chefs d'État ont jugé important de mettre sur pied la mission africaine afin de pouvoir gérer cette situation et de ne pas avoir à demander l'impossible au Conseil de sécurité, étant donné les règles en vigueur.

Pour mener à bien cette entreprise, toutefois, nous aurons très certainement besoin d'un soutien, tout en comprenant, comme les chefs d'État l'ont compris, qu'il s'agit d'une passerelle pour dégager la voie à suivre et faire en sorte que les conditions idéales soient

rassemblées pour l'entrée en scène de l'ONU. Ceci exigera un appui car, comme les membres le savent bien, les pays africains ne disposent pas de toutes les ressources nécessaires. Ces pays vont, dans ce cas précis, transformer leurs engagements en actes, mais pour cela ils auront besoin de l'aide du Conseil de sécurité pour donner un élan supplémentaire à leurs efforts. Une action spécifique à mener, à titre d'exemple, pourrait être d'organiser un pont aérien pour transporter les forces, où qu'elles se trouvent. Une telle aide sera nécessaire pour que les forces arrivent selon le calendrier prévu. À l'évidence, cela ne signifie pas nécessairement que le Conseil de sécurité aura à déployer des contingents, mais tel est le type d'appui que l'on peut envisager.

Il faudra aussi fournir une aide pour nourrir les combattants qui se trouveront aux points de rassemblement. Un membre du Conseil a demandé quels sont les effectifs du CNDD/FDD. Il est toujours difficile de donner un chiffre exact des effectifs d'un mouvement de cette nature, mais il est de l'ordre de plusieurs milliers. Certains citent le chiffre de 10 000 ou plus qui vont surgir. L'ONU devra, sans aucun doute, apporter son soutien.

Je pense qu'il y aura également d'autres formes d'appui à apporter. L'un d'eux, et j'en ai déjà parlé, est le processus d'intégration dans les institutions du Gouvernement transitoire de ces nouvelles personnes, ainsi que le soutien au renforcement de ces institutions. Il ne faut pas oublier non plus les problèmes de l'aide technique. Comme les membres du Conseil peuvent le voir, les échéances sont proches. L'Union africaine n'a pas encore défini la manière dont tout cela doit se faire, notamment pour ce qui est de gérer le maintien de la paix si elle doit le faire dès le premier jour. Si l'Acte constitutif de l'Union africaine reconnaît que c'est une tâche qui revient au continent, l'Union est toujours en train de développer ses capacités, et en ce sens nous bénéficierions certainement de l'expérience de l'ONU en matière de planification et d'élaboration de la mise en oeuvre. Nous estimons qu'il s'agit là de certains des domaines où l'ONU pourrait apporter son concours.

L'ONU pourrait aussi demander à la communauté internationale et en particulier aux donateurs qui retenaient leurs fonds en attendant un cessez-le-feu, de libérer ces fonds, maintenant que le groupe le plus important du pays a signé l'Accord de cessez-le-feu. Ces ressources seraient très utiles pour permettre au pays de faire face aux processus dans lesquels il est engagé.

Ce sont donc là certains des domaines où l'aide du Conseil de sécurité sera nécessaire. Nous pensons que le Conseil ne devrait pas avoir de difficulté à la fournir. Je considère que certaines des questions qui ont été posées en un sens se répétaient et qu'en répondant à quelques-unes d'entre elles, j'ai en fait abordé l'ensemble du problème, y compris la question de savoir comment le FNL se voit lui-même et comment il envisage l'Accord et le processus.

Je crois qu'en dernière analyse, je dois exprimer ma reconnaissance au Conseil de sécurité pour l'appui qu'il nous a offert sur cette question. Ceci est particulièrement encourageant pour nous qui devons régler de nombreux problèmes sur le continent. Croyez-nous; nous tenons beaucoup à trouver une solution à ces problèmes. Comme je l'ai indiqué, l'Acte constitutif de l'Union africaine évoque directement les problèmes du continent. Comme vous le savez, le NEPAD a également identifié les conflits comme étant le principal obstacle. Nous nous occupons donc de cette question.

L'appui que vous apportez à cet accord est réellement bienvenu, et c'est bien ce que nous attendions de cette Organisation. Cet appui va en effet dans le sens des convictions et, en fait, dans le sens de la mission de l'ONU. Je vous remercie infiniment de cet appui. Je suis convaincu qu'à partir de maintenant nous serons mieux à même de travailler dans la confiance en sachant que nous bénéficions de l'appui du Conseil de sécurité. Avec l'appui du Conseil je suis certain que nous pourrons faire beaucoup plus qu'avant.

On pourrait aussi – et les chefs d'État en ont parlé – imposer des sanctions au FNL. Bien sûr, je dois dire aussi que le FNL n'est pas aussi important que le CNDD-FDD car il opère essentiellement dans les zones rurales de Bujumbura et s'est limité à une seule région la plupart du temps, à la différence du CNDD-FDD.

Nous pensons donc que ce qui se passe – et en particulier si nous avons l'appui du Conseil et si nous lançons un appel au FNL pour qu'il fasse partie du processus – devrait avoir des effets.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Je remercie le Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, d'avoir participé à la séance d'aujourd'hui et d'avoir

bien voulu faire rapport directement au Conseil sur le progrès des négociations. Nous le remercions également des nouvelles informations qu'il nous a fournies de même que des réponses qu'il a données aux questions qui ont été posées par les membres du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.